

# Tribunal administratif de Poitiers



**Sylvie PELLISSIER**  
Présidente du  
tribunal administratif  
de Poitiers

En 2020, les personnels du tribunal administratif de Poitiers ont dû, comme tous les Français, pratiquer un télétravail intensif afin de continuer à assurer un haut niveau d'activité malgré la crise sanitaire. La plateforme Télérecours et l'application Sagace ont permis à chaque partie, même non représentée par un avocat, d'échanger de façon dématérialisée, rapide et sûre avec le tribunal et de suivre l'évolution de son dossier. Et à l'exception des deux mois du premier confinement où seules les audiences de référé ont été maintenues, les audiences se sont poursuivies à un rythme soutenu, dans le respect des règles sanitaires, afin en particulier d'assurer le traitement d'un abondant contentieux lié aux élections municipales et sénatoriales.

Malgré ces contraintes nouvelles, le tribunal n'a pas renoncé à son ambition d'offrir

un haut niveau de service et de trouver à chaque affaire la solution la plus adéquate. Nous continuons à proposer des médiations dès que cela paraît utile. Nous cherchons à motiver nos décisions de façon à guider les administrations vers la bonne décision. Comme juge des référés, des contentieux sociaux, mais aussi dans la définition des mesures d'instruction et d'exécution des jugements, nous nous efforçons de démêler les situations bloquées et de renouer le dialogue entre les administrés et l'administration.

Le tribunal administratif de Poitiers, compétent pour les litiges nés dans la Vienne, les Deux-Sèvres, la Charente et la Charente-Maritime, est bien ancré dans ce territoire et se veut une vraie force de résolution des problèmes, notamment environnementaux, qui s'y posent.

## 2020 en chiffres



**3 182**

affaires enregistrées



### Effectifs de la juridiction

**37**  
personnes dont :

**15**  
magistrats

**22**  
agents de greffe et  
juristes assistants



**3 144**

affaires jugées

↗ 3,8 % par rapport à 2019



**9 mois** et 21 jours

de délai prévisible de jugement

↗ 7,9 % par rapport à 2010



**1 %**

de requêtes en lien direct  
avec la crise sanitaire



**334**

requêtes enregistrées en  
urbanisme et en environnement

↗ 28 % par rapport à 2019